	-1-	
département VAB	COMMUNE;	Communes de 1 000 habitants et plus
	EVENOS	Élection du maire et des
ARRONDISSEMENT		adjoints
TOULON	71 37 (24) 20	1
Effectif légal du conseil municipal	PROCÈS-VI	RBAL
1.5		
Nombre de conseillers en exercice	L'ÉLECTION DU MAIRE	ET DES ADJOINTS
	1	
L'an deux mille quatorye,	du moi	s de/MACAS
à dioc heures	minutes, en application des articles L. 212	1-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités
territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil mun	icipal de la commune deEVENOS	
	paux suivants (indiquer les nom et prénom d'un cons	eiller par case) :
	San	
MONIER Blandine		
DEMARLIER Alain		
CADEO de ITURBIDE Martine		
TEYSSIER Jean		
NOVASIK Sandine		
DELPRETE Sudovic		
OSTI Denise		
ROMERO Jean-François		
SIMONNET Marie-Josée		
LORIN Sébastien		i.
PONCELET Marianne		
VIDAL Louis		
BRIANCON Sophie		
NICOLAS Bernard		
CAMPOLI Chislaine		
LEGUAY Marcel		
ALBEROLA Agnes		
STAUFFER Alain		
GAILLARD Colette		
7		-
Absents 1:		
		:
1. Installation des conseillers municipaux 2		*
La séance a été ouverte sous la présid	ence de M. LEGURY Marcel s membres du conseil municipal cités ci-dessus (pré	, maire (ou remplaçant en application de sents et absents) installés dans leurs fonctions.
RRIDACONE C.A.	a été désigné(e) en qualité de secrét	aire nar le conseil municipal (art   2121-15 du
CGCT).		and par to soliton manapar (are at 2121-10 as

Préciser s'ils sont excusés.

#### 2. Élection du maire

### 2.1. Présidence de l'assemblée

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parint les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### 2.2. Constitution du bureau

#### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal à déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. <u>Les bulletins et enveloppes</u> déclarés nuls par le <u>bureau</u> en application de l'article <u>L.</u> 56 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au <u>procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion</u>. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

A PÁ	cultate	do	premier	tour d	a cornti	n

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	zero (0)
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	Dix reef (19)
c. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	Deux (2)
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	Dix sept (17)
e. Majorité absolue <sup>4</sup>	News (9)

		Ú	
INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	
Maria Ph. I.		Outra	
MONIER Blandine		CAMENZE.	
CADEO de ITURBIDE Martine	٤	Deux	

### 2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin 5

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .......
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).
- d. Nombre de suffrages exprimés [b c]....
- e. Majorité absolue 4.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	
		4	

\_\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre

pair immédiatement supérieur.

Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin 6	2	
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris p	art au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)		
c. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 66	du code électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]		
INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS		BRE DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
2.7. Proclamation de l'élection du maire		
- 1	Salara I Co.	
ME MONIER Blandine	a été procla	amé(e) maire et a été immédiatement installé(e).
3. Élection des adjoints	Blanding.	élu(e) maire (ou son remplaçant en
application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil		
3.1. Nombre d'adjoints		Section (Section Control of Processor Control of Contro
	icles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGC	CT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et
au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30		
adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en applic		
adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a	fixé àCinq le nombre d	es adjoints au maire de la commune.
3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint	au maire	
Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les	adjoints sont élus au scrutin secre	et de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote
préférentiel parmi les membres du conseil municipal. S	Sur chacune des listes, l'écart en	tre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut
		sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a
		à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les
candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus éle	,	
		minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de
candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent c	omporter au plus autant de conseille	ers municipaux que d'adjoints à désigner.
		lister de candidats aux fonctions
		al. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats
		e été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le
contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les condition	s rappelees au 2.3.	
3.3. Résultats du premier tour de scrutin		7 / >
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris p	art au vote	2iro (0)
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)		ix new (19)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66	du code électoral)	Zero (o)
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]		new (19)
e. Majorité absolue <sup>4</sup>	T	xix o (Ap)
INDIQUER LE NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NON Service	IBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
Liste More MoriER Blandine	19	Dix sent
Liste		0
Liste		
Liste		*
Liste		
3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>7</sup>		
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris p	vort au vota	
	_	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)		
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66	Mark Control of the C	
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]		Manual Control of the
e. Majorité absolue <sup>4</sup>		Decine Control

Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

Liste		
Liste		
	111 111 1111 1111	in was
Liste		
Liste		1-11-1
3.5. Résultats du troisième tour de scrutin 8		
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris p	part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)		
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66	du code électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]		
INDIQUER LE NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	-NON	MBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
		4
Liste		
Liste		
Liste		
Liste		
Liste		
3.6. Proclamation de l'élection des adjoints		
0-4 (44	-4-115- 1 did-t- fi4 1- 1	liste conduite par MAC MONIER Blanding
Ont ete prociames adjoints et immediatement in	staties les catiquats rigurant sur la l	iste conduite par imme
ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils fig	gurent sur la feuille de proclamation	ci-jointe.
4. Observations et réclamations 9		
·····	**************************************	
	NÉANT	
	/	
/.		
	Manager and American	
	1	
***************************************		
5. Clôture du procès-verbal		

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le ...30 .......... 2011...., à ...... ...... heures, quarante\_cina minutes, en double exemplaire 10 a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),

Le conseiller municipal le plus âgé,

Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont récligées sur une feuille-annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

C Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Le secrétaire,

# ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

## **FEUILLE DE PROCLAMATION**

annexée au procès-verbal de l'élection

# NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction 1	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Mne	MONIER Blandine	12/09/1966	Maire	779
Mne	CADEO de ITURBIDE Martine	31/12/1950	Premier adjoint	779
Mme	NOVASIK Sandrine	13/06/1964	Deuscième adjoint	779
M.	ROMERO Jan François	04/08/1955	Troisième adjoint	779
	DEMARLIER Alain	08/03/1942	Qualrième adjoint.	779
M	DEL PRETE Sudovic	19/12/1969	anquierne adjoint	77.9
M	VIDAL Louis	12/01/1940	1	779
M	NTCOLAS Bennard	11/02/1949		779
Mme	PONCELET Manianne	16/01/1952		119
Mmc	SIMONNET Marie Josle	00/00/1953		779
Mme	OSTI Denix	28/08/1957		779
M	TEYSSTER TUN	09/10/1962		779
More	CAMPOLT Chislaine	01/08/1965		179
M	LORIN Sébaotien	25/03/1978		119
Mne	BRIANCON Sophie	28/11/1992		779
M	LEGUAY Marcel	06/04/1947		575
M.	STAUFFER Alain	10/06/1953		575
Mmc.	ALBEROLA Agnès	25/11/1962		575
Mme.	GAILLARD Colette	10/08/1966		575

Fait à EVENOS

10 30 mars 2014

Le maire n son remplaçant), Le conseiller municipal le plus âgé,

Les assesseur

Le secrétaire,

Préciser : maire on adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint)

Syllane

Ju (V

WAR ARRONDISSEMENT

### COMMUNE:

Communes de 1 000 habitants et plus

EVFNOS

TOULON Effectif légal du conseil municipal 19

# TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales 1º Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ; 2º Entre conseillers étus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ; 3º Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Mme	MONIER Blandine	12/09/1966	:23/03/2014	779
Premier adjoint	Mme	CADEO de ITURBIDE Martine	31/12/1950	23/03/2014	77.9
Deuxieme adjoint	Mme	NOVASIK Sandring	13/06/1964	23/03/2014	779
Troisième adjoint		ROMERO Jean-François.	04/08/1955	23/03/2014	779
Quatrième adjoint		DEMARLIER Alain	08/03/1942	23/03/2014.	779
anquierne adjoint	<i>tu</i> *	DELPRETE Ludaric	19/12/1969	23/03/2014.	779
Conseiller	M	VIDAL Louis	12/01/1940	23/03/2014	77.9
Conseille	M.	NTCOLAS Bernard	11/02/1949	23/03/2014	779
Conseiller	Mme	PONCELET Marianne	16/01/1951	23/23/2014	119
Conseiller	Mine	STMONNET Marie Josée	11/11/1953	22/03/2014	779
Conseiller	Mare	OSTI Denise	28/08/1957	23/03/2014	779
Conseiller		TEYSSIER Jean	09/10/1962	23/03/2014	779
Conseiller	More	CAMPOLI Ghislaine	01/08/1965	23/03/2014	779
Conseiller	M	LORIN Sebastien	25/03/1978	23/03/2014	779
Conseiller	Mne	BRIANCON Sophie	28/11/1992	23/03/2014	119
Conseiller	.M.	LEGUAY Marcel	06/04/1947	23/03/2014	<b>5</b> 15
Conseiller		STAUFFER Alain =	10/06/1953	23/03/2014	575
Conseiller	Mene	ALBEROLA Agnés	25/11/1962	23/03/2014	575
Conseiller	Mme.	GAILLARD Colotte	10/08/1966	23/03/2014	575
				÷	
<u> </u>					

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller. Cachet de la mairie :

Certifié par le maire, A EVENOS

, le 30 mars 2014